

En 2019, la situation financière globale des établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic) reste excédentaire et s'améliore légèrement par rapport à 2018. Un peu plus d'un tiers des établissements sont déficitaires. Leur effort d'investissement recule fortement en 2019 et leur taux d'endettement poursuit son repli pour s'établir à 41,9 %.

Les établissements privés à but non lucratif peuvent faire le choix d'assurer le service public hospitalier, pour lequel ils doivent obtenir une habilitation du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS). Ils sont alors tenus à des obligations concernant notamment le fonctionnement de l'établissement, afin d'en rendre la gestion plus transparente (voir annexe 1, « Cadre juridique et institutionnel des établissements de santé »). Ils sont qualifiés par la loi d'établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic¹).

Les comptes financiers des Espic continuent de s'améliorer légèrement en 2019

En 2019, les comptes financiers des Espic, anciennement appelés établissements de santé privés sous dotation globale, s'améliorent légèrement et restent excédentaires, pour la troisième année consécutive, ce qui contraste avec la période de déficit systématique observée de 2008 à 2016. Leur résultat net agrégé s'établit à 45 millions d'euros (90 milliers d'euros par établissement en moyenne), soit 0,4 % des produits bruts d'exploitation, après 0,2 % en 2018 (tableau 1).

Le résultat net des Espic correspond à la somme de trois composantes : le résultat d'exploitation (activités courantes), le résultat financier (issu des placements ou des dettes) et le résultat exceptionnel (issu des opérations de gestion ou des opérations de capital, par exemple des ventes de bâtiment ou de brevet) [graphique 1]. L'évolution du résultat net reflète principalement celle du

résultat d'exploitation. Celui-ci progresse et présente un excédent de 58 millions d'euros en 2019, après 40 millions en 2018. Le résultat financier est structurellement déficitaire, en raison du paiement des intérêts des emprunts pour financer les investissements. Son déficit se réduit toutefois en 2019, pour la deuxième année consécutive, pour s'établir à 54 millions d'euros. Le résultat exceptionnel baisse légèrement à 43 millions d'euros, après 45 millions en 2018.

Un peu plus d'un tiers des Espic sont en déficit

L'amélioration des comptes financiers s'observe pour les différents types d'établissements, à l'exception des établissements de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO). Ainsi, les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR) deviennent excédentaires, avec un résultat net rapporté aux produits bruts d'exploitation de 0,4 %, après -0,1 % en 2018 (tableau 1). L'excédent des établissements de psychiatrie progresse également (1,0 % des produits bruts d'exploitation, après 0,4 % en 2018). En revanche, la situation financière des établissements de MCO se dégrade et redevient déficitaire (-0,2 % des produits bruts d'exploitation), alors qu'elle était à l'équilibre en 2018. La situation financière des centres de lutte contre le cancer (CLCC), redevenue excédentaire en 2015, continue de s'améliorer en 2019 avec un résultat net correspondant à 1,2 % des produits bruts d'exploitation (0,9 % en 2018).

1. 75 % des entités géographiques du secteur privé non lucratif sont des Espic, dont notamment tous les centres de lutte contre le cancer (CLCC).

Au total, la proportion d'Espic déficitaires diminue légèrement en 2019 à 35 %, après 36 % en 2018. La situation est cependant contrastée selon les catégories d'établissements. Si la proportion d'établissements de MCO déficitaires poursuit son augmentation (48 %, après 43 % en 2018 et 40 % en 2017), elle diminue pour les autres catégories d'établissements, en cohérence avec l'évolution globale de leur situation financière. Cette part a ainsi reculé pour les établissements de psychiatrie (de 25 % en 2018 à 22 % en 2019) et pour les établissements de SSR (de 37 % en 2018 à 35 % en 2019). Pour les CLCC, la part d'établissements déficitaires recule fortement à 18 %, après 28 % en 2018.

Les recettes des Espic sont estimées à plus de 12 milliards d'euros

En 2019, les recettes totales des Espic progressent de 3,1 %, à 12,4 milliards d'euros, dont 12,0 milliards imputables au budget principal. Ce dernier est ventilé en trois titres de recettes et en quatre titres de dépenses. L'Assurance maladie en finance 9,7 milliards d'euros (titre 1), soit 1,9 % de plus qu'en 2018, principalement par le versement des recettes de la tarification des séjours, des forfaits et des dotations. Les autres produits de l'activité hospitalière, à la charge des assurances complémentaires et des patients (titre 2) progressent de 3,8 % et atteignent 0,8 milliard d'euros

Tableau 1 Excédent ou déficit des Espic depuis 2008

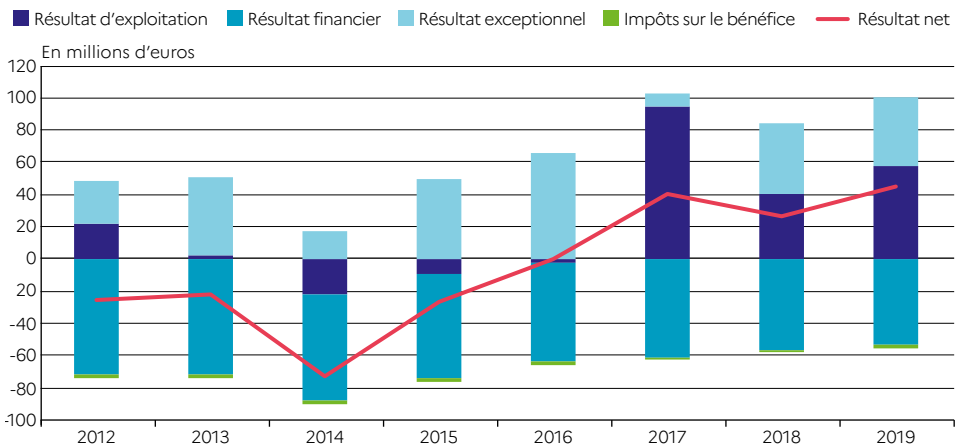
	En % des produits bruts d'exploitation											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble des Espic	-0,1	-0,1	-0,6	-0,4	-0,3	-0,2	-0,7	-0,3	0,0	0,4	0,2	0,4
CLCC	0,1	0,0	-0,3	-0,3	-0,6	-1,0	-0,6	0,4	0,4	0,6	0,9	1,2
Autres Espic dont :	-0,2	-0,2	-0,7	-0,4	-0,2	-0,1	-0,8	-0,4	-0,1	0,3	0,1	0,2
MCO	-0,7	-0,5	-1,2	-0,9	-0,3	-0,3	-1,3	-0,7	0,1	-0,4	0,0	-0,2
psychiatrie	0,5	-0,1	-0,3	-0,2	-0,3	0,7	0,0	0,0	-0,1	0,8	0,4	1,0
SSR	0,5	0,4	0,0	0,5	0,1	0,0	-0,2	-0,1	-0,6	1,3	-0,1	0,4

Espic : établissements de santé privés d'intérêt collectif ; CLCC : centres de lutte contre le cancer ; MCO : médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ; SSR : soins de suite et de réadaptation.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte).

Sources > ATIH ; DREES, SAE, traitements DREES.

Graphique 1 Compte de résultat des Espic depuis 2012



Espic : établissements de santé privés d'intérêt collectif.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte).

Sources > ATIH ; DREES, SAE, traitements DREES.

en 2019. Enfin, les autres recettes (titre 3) augmentent de 3,3 % pour s'établir à 1,6 milliard d'euros. Elles correspondent, par exemple, aux prestations non médicales en direction principalement des patients et accompagnants, aux subventions d'exploitation et aux fonds reçus, dont notamment le Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH) et le Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP), ou encore à des recettes exceptionnelles liées à des cessions d'immobilisations².

Des dépenses moins dynamiques que les recettes permettent un excédent budgétaire

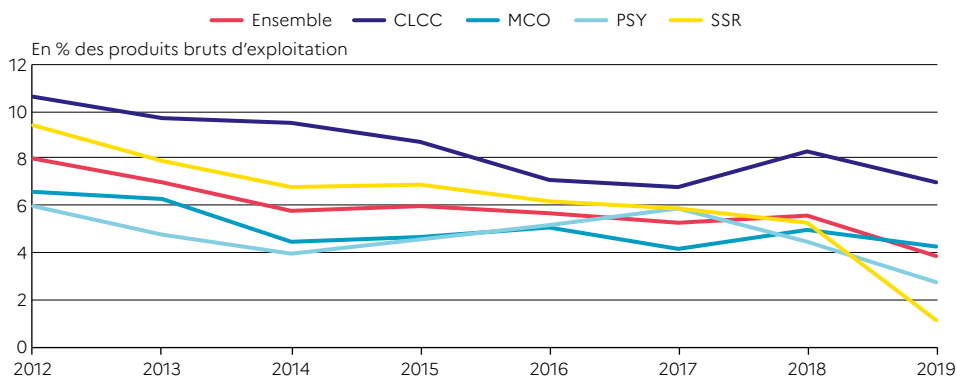
En 2019, les dépenses des Espic sont estimées à 12,4 milliards d'euros³, dont 97 % comptabilisées en budget principal. Elles progressent de 3,0 % par rapport à l'année précédente, à un rythme un peu moins élevé que les recettes (3,1 %), ce qui favorise l'augmentation de l'excédent budgétaire.

Seules les charges de personnel, qui représentent le premier poste des dépenses du budget principal, reculent en 2019 (de 0,4 %)⁴. Elles atteignent 7,1 milliards d'euros pour le budget principal. Cette baisse est compensée par le dynamisme des autres titres de dépenses du budget principal. Ainsi, les dépenses d'amortissements, frais financiers et dépenses exceptionnelles progressent fortement (9,0 %) et atteignent 1,0 milliard d'euros. Les dépenses à caractère hôtelier et général augmentent de 4,8 % à 1,7 milliard d'euros pour le budget principal. Les dépenses à caractère médical⁵ progressent à un rythme plus modéré (3,9 %) et s'établissent à 2,1 milliards d'euros.

En 2019, les investissements baissent fortement

En 2019, l'effort d'investissement recule fortement pour atteindre 3,9 % des produits bruts

Graphique 2 Évolution de l'effort d'investissement des Espic depuis 2012



Espic : établissements de santé privés d'intérêt collectif ; CLCC : centres de lutte contre le cancer ; MCO : médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ; SSR : soins de suite et de réadaptation.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte).

Sources > ATIH ; DREES, SAE, traitements DREES.

2. Recettes tirées de la revente d'immobilisations corporelles (par exemple un bâtiment) ou incorporelles (par exemple un brevet).

3. Les recettes (12 405 millions d'euros) sont légèrement plus élevées que les dépenses (12 360 millions d'euros), ce qui explique le résultat net positif.

4. Cette baisse des dépenses de personnel s'observe uniquement pour les Espic de SSR et de psychiatrie, dont les charges de personnel du budget principal diminuent respectivement de 4,2 % et de 1,4 % en 2019. Pour les CLCC, ces charges augmentent de 4,6 % et de 0,1 % pour les Espic de MCO. Cette baisse de la masse salariale est pour partie liée à une évolution du champ des établissements répondant à l'enquête, certains répondant pour un établissement géographique ou juridique. En se limitant au champ des établissements répondant aux enquêtes de 2018 et 2019 selon la même modalité, la masse salariale est stable entre 2018 et 2019.

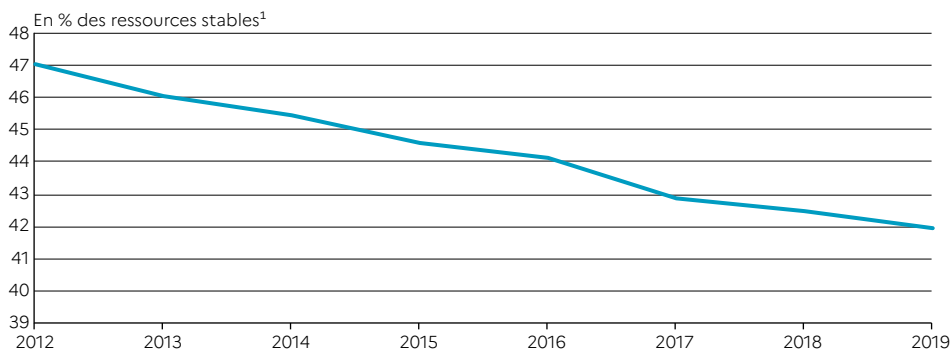
5. Les dépenses à caractère médical sont constituées, pour l'essentiel, de l'acquisition de médicaments et de fournitures médicales d'usage courant.

d'exploitation, après 5,6 % en 2018 (graphique 2). Il reste plus soutenu pour les CLCC (6,9 %), où il s'établit à un niveau proche de celui de 2017, après une forte hausse en 2018 (8,3 %). Pour les établissements de MCO, les investissements diminuent également et représentent 4,3 % des produits bruts d'exploitation en 2019, après 5,0 % en 2018. Le recul de l'effort d'investissement est particulièrement prononcé pour les établissements de psychiatrie et de SSR⁶, dont les investissements ne représentent respectivement que 2,8 % et 1,1 % des produits bruts d'exploitation en 2019. Cette modération de l'effort d'investissement, observée depuis quelques

années, a notamment permis de contenir les charges d'intérêt liées au financement de ces investissements, pour amorcer la lente amélioration du résultat financier observée depuis 2013.

Parallèlement, l'encours de la dette des Espic est stable à 26 % des produits bruts d'exploitation en 2019. Le taux d'endettement, qui mesure la part des dettes au sein des capitaux permanents (constituées des capitaux propres et des dettes financières à moyen et long termes), est en repli régulier depuis 2012. Il diminue de nouveau en 2019, où il atteint 41,9 %, après 42,5 % en 2018 (graphique 3). ■

Graphique 3 Évolution du taux d'endettement des Espic depuis 2012



Espic : établissements de santé privés d'intérêt collectif.

1. Les ressources stables sont constituées des capitaux propres et des dettes financières.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte).

Sources > ATIH ; DREES, SAE ; traitements DREES.

Encadré Sources et méthodes

Champ

France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte). Cette fiche porte sur les établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic), anciennement appelés établissements sous dotation globale (ex-DG). Les établissements sont classés en quatre catégories selon la nature de leur activité :

- les centres de lutte contre le cancer (CLCC) ;
- les établissements pratiquant les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) ;
- les établissements spécialisés en psychiatrie (PSY) ;
- les établissements spécialisés en soins de suite et de réadaptation (SSR).

Ce classement a été réalisé à partir du croisement des données financières de l'enquête Comptes financiers avec celles de la statistique annuelle des établissements de santé (SAE), qui fournit des informations sur l'activité des établissements. ●●●

6. La forte baisse de l'investissement observée en SSR provient de la cession d'actifs immobiliers de 4 établissements de SSR qui pèsent sur le total.

**Sources**

Les données financières sont issues de l'enquête Comptes financiers réalisée par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), qui les collecte auprès des établissements de santé ex-DG. En 2019, les données de 501 établissements sont étudiées. La SAE est mobilisée pour classer les établissements selon la nature de leur activité.

Définitions

> **Établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic)** : les différents statuts juridiques des établissements ainsi que leurs modes de financement sont présentés dans l'annexe 1, « Cadre juridique et institutionnel des établissements de santé ».

> **Produits bruts d'exploitation** : les produits bruts d'exploitation sont définis comme la somme des comptes 70 à 73 et du compte 7722 (produits sur l'exercice antérieur à la charge de l'Assurance maladie) de la nomenclature M21.

> **Budget principal** : il présente les opérations financières des activités de court et moyen séjour et de psychiatrie.

> **Effort d'investissement** : il permet de rapporter le niveau de l'investissement au niveau d'activité de l'établissement.